

Assurance voyage annuelle Secure Travel

Prestations d'assurance (Sommes d'assurance en CHF)	Secure Travel Basic	Secure Travel Plus	Secure Travel Complete
Annulation de voyage	Individuel 2'500.– Famille 5'000.–	Individuel 10'000.– Famille 20'000.–	Individuel 50'000.– Famille 100'000.–
Interruption de voyage	illimitée*	illimitée*	illimitée*
Retard du voyage	2'000.–	2'000.–	2'000.–
Bagages	–	Individuel 1'000.– Famille 1'500.–	Individuel 3'000.– Famille 5'000.–
Retard de bagages	–	500.–	500.–
Frais de guérison à l'étranger	–	–	1'000'000.–
Assistance médicale d'urgence	illimitée*	illimitée*	illimitée*
Exclusion de la franchise véhicule de location (CDW)	–	–	10'000.–
Protection argent liquide	–	–	2'000.–
Service dépannage et accident	–	illimitée*	illimitée*
Protection juridique de voyage	–	–	Europe 250'000.– Monde 50'000.–
Prestations de services pendant votre voyage	Communication d'hôpitaux à l'étranger, Service de conseil en cas de problèmes pendant le voyage, Avance des frais auprès de l'hôpital, Service de conseil médical 24h/24		
Individuel jusqu'à 65 ans	96.–	159.–	285.–
Individuel 66-75 ans	141.–	211.–	417.–
Individuel à partir de 76 ans	178.–	266.–	525.–
Famille jusqu'à 65 ans	190.–	259.–	557.–
Famille à partir de 66 ans	340.–	511.–	997.–

* Le montant de la couverture est limité pour certaines prestations.

Remarques importantes

- Valable dans le monde entier pour autant de voyages que vous le souhaitez pendant un an.
- La prestation d'assurance «Service dépannage et accident» s'applique en Suisse et en Europe.
- Les montants de couverture des prestations d'assurance s'entendent par cas ou par événement.
- Pour la prestation d'assurance «Bagages» une franchise de CHF 200.– s'applique en cas de vol.
- Pour la prestation d'assurance «Assistance médicale d'urgence» il existe une prestation maximale de CHF 5'000.– pour la visite et CHF 10'000.– (Basic), CHF 20'000.– (Plus), CHF 30'000.– (Complete) pour les frais de recherche et de sauvetage.
- Conclusion possible uniquement pour les personnes ayant leur domicile permanent en Suisse.
- L'assurance est prolongée automatiquement, si elle n'est pas résiliée au moins un mois avant son expiration.
- Les Conditions générales d'assurance (CGA) s'appliquent.